

Bon No: 003304861	1ere Gachée: 09:44 (1) Quantité: 5.00 m3	Date: 14/10/2025 référence commande(2): 03 26 69 55 70	reap091025100817	Zone: TRANSPORT TOI
client: 410454 chantier: 045475	COLAS FRANCE VERRIERES PR12736929	AGENCE CHAMPAGNE NORD COL5103 3 RUE MODESTE GOU 34961 LILLE CEDEX 9 RD63 06.50.26.70.77 51800 Verrières	M89 M89	8x4 ROUXEL BAC BACO
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
07:53			température: vitesse du vent: validité:	CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
code Béton PJNCNXA250	désignation(6)(8) BORDURE	certification	classe d'exposition(3) Classe Chlorure	consistance(7) Dmax 20
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)
appellation commerciale BETON NCN Dm20 CEM2 250				
Propriétés particulières spécifiées				
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE				NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:		

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1